

St Rambert, le 22 décembre 2008
Copie à MEDAD, DRIRE, ADEME.
Objet: GDE Salaise

Monsieur le Préfet;

Nous avons bien reçu le 16 décembre le compte-rendu de la réunion de la CLI de GDE du 25 mars 2008 et vous en remercions.
Nous l'attendions avec impatience, notamment pour avoir un écrit des déclarations de l'exploitant concernant la destination des déchets produits à Salaise.

M. PAPAZIAN déclare : « Les « légers » (mousses, poussières, ...) sont aspirées par le dessus. Les matières plastiques contenues dans la pièce broyée sont séparées des métaux sous l'action d'un électro-aimant. Les « lourds » sont acheminés à Rocquencourt. ».

Il faut être précis et utiliser les termes adéquats. « légers », « lourds », non ferreux. Les RBA (résidus ultimes qui doivent être éliminés en CSDUND de classe II) ne sont pas mentionnés. Comment sont classés les déchets et où vont-ils ? Que sont donc devenus les 65 000 tonnes de RBA produits en 2005, les 80 000 tonnes de 2006 (volumes annoncés en CLI)? Qu'en est-il pour l'année 2007 ?

L'exploitant n'est pas du tout clair dans cette déclaration consignée.
Il l'est encore moins dans ses réponses à nos multiples interrogations quant à la destination des déchets de Salaise et nous renvoie systématiquement vers la DRIRE.

L'arrêté du 19 janvier 2005 prévoit que
« Les démolisseurs agréés et les broyeurs agréés sont tenus de faire une déclaration chaque année au préfet et à l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Cette déclaration permettra de connaître les quantités de VHU traitées et les taux de réutilisation et de recyclage ainsi que de valorisation atteints. »

Monsieur le Préfet, avez-vous reçu une telle déclaration de la part de GDE Salaise ?
Pouvons-nous avoir communication de son contenu ?

Nous souhaitons que la DRIRE examine les fiches d'identification des déchets de cette installation et les bordereaux de suivi de déchets industriels renseignés par les centres éliminateurs, conformément à l'arrêté préfectoral 2003-08932, afin de pouvoir répondre à nos interrogations sur la destination des RBA produits à Salaise.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Jean Pertuis
Association VIVRE

PS : La Dire de Normandie vient de constater une décharge sauvage de 40 000 tonnes de RBA en provenance du siège de GDE à Rocquancourt (Calvados) et se préoccuperait d'une autre décharge dans un autre lieu.